



Litige avec le fournisseur de fenetre

Par alex, le 23/03/2009 à 18:18

Bonjour,

Je suis en train de faire construire une maison que je fais moi meme.

J'ai acheter des menuiseries extérieures chez un fournisseur. Lors de la pose, je me suis aperçu que toutes les fenetres étaient trop grande de 3 cm.

Par rapport a la hauteur demandée, elles doivent avoir une marge de 3cm. Celles-ci n'avaient aucune marge et 1 cm de plus. Donc des difficultés pour la pose qui après quelques manipulation sur les appuis de fenetre notamment a pu etre réaliser. De plus , la porte d'entrée a une tapée d'isolation de 120 alors qu'elle devait etre de 100 mm.

Nous avons fait un courrier pour demander une compensation financière pour la gene et le retard occasionné. Pas de réponse. Après plusieurs coups de fils, le fournisseur nous a proposé 150 euros de remise. A ce jour, aucune trace écrite n'a été faite. Remise qui est un peu légère, sachant que nous avons perdu 2 mois sur les délais de construction qui équivaut à 1900 euros de crédit bancaire.

Nous n'avons toujours pas payer la marchandise et aujourd'hui nous recevons une mise en demeure.

Alors ma question est: dois-je payer sans discuter ou ai-je raison de vouloir une remise plus conséquente?

merci de votre réponse.